

**Fiche signalétique**  
**AIM® EC HERBICIDE**

FDS n° : 6165-A  
Date de révision : 2016-05-26  
Format: NA  
Version 1.05



**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ**

**Identificateur de produit**

**Nom du produit** AIM® EC HERBICIDE

**Autres moyens d'identification**

**Code du Produit** 6165-A

**Synonymes** CARFENTRAZONE-ETHYL (FMC 116426): ethyl  $\alpha$ ,2-dichloro-5-[4-(difluorométhyl)-4,5-dihydro-3-méthyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl]-4-fluorobenzènepropanoate (CAS name); ethyl (RS)-2-chloro-3-[2-chloro-5-(4-difluorométhyl-4,5-dihydro-3-méthyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl)-4-fluorophenyl]propionate (IUPAC name)

**Ingrédient(s) actif(s)** Carfentrazone-éthyle

**Famille chimique** Triazolinones

**PCP #** 28573

**Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation**

**Utilisation recommandée :** Herbicide

**Restrictions conseillées pour l'utilisation** Utilisez tel que recommandé par l'étiquette

**Adresse du fabricant**

FMC Corporation  
2929 Walnut Street  
Philadelphia, PA 19104  
(215) 299-6000 ((Informations générales)  
msdsinfo@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

**Numéro d'appel d'urgence**

Urgences médicales :  
800-331-3148 (États-Unis et Canada)  
651-632-6793 (Tous les autres pays; à frais virés)

Pour toute urgence de type fuite, incendie, déversement ou accident, appeler :  
800-424-9300 (CHEMTREC – États-Unis)  
(703)-527-3887 (CHEMTREC – PCV – Reste du monde)

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Classification**

**Statut réglementaire de l'OSHA**

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité par aspiration	Catégorie 1

**Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence****Vue d'ensemble des procédures d'urgence****Danger****Mentions de danger**

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

**Conseils de prudence - Prévention**

P201 - Se procurer les instructions avant l'utilisation

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P281 - Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

**Conseils de prudence - Réponse**

P308 + P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

**Conseils de prudence - Entreposage**

P405 - Garder sous clef

**Conseils de prudence - Élimination**

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

**HNOC (danger non classé autrement)**

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

**Autres informations**

Peut être nocif par ingestion. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Famille chimique**

Triazolinones.

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Carfentrazone-éthyle	128639-02-1	21.9
Naphtha (pétroleum), heavy aromatic	64742-94-5	<70
2-Methylnaphthalene	91-57-6	<30
1-Methylnaphthalene	90-12-0	<20
n-Butanol	71-36-3	1-5
Naphthalene	91-20-3	0.1-1

Les synonymes sont fournis dans la section 1.

**4. PREMIERS SOINS**

<b>Contact avec les yeux</b>	Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si la personne porte des verres de contact, les enlever au bout des 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, contactez les services d'urgence; puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
<b>Ingestion</b>	Appelez un centre antipoison ou un médecin immédiatement. Il ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Ne donnez pas un liquide à boire à la personne. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus.
<b>Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés</b>	Effets sur le système nerveux central. Gastrointestinal effects.
<b>Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis si nécessaire</b>	Le traitement est symptomatique et consiste en un traitement de soutien. Contient du distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Mousse. Poudre sèche.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Légèrement combustible. Peut brûler à des températures élevées.
<b><u>Données sur les risques d'explosion</u></b>	
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Non sensible.
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Non sensible.
<b>Équipement de protection et précautions pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**

<b>Précautions personnelles</b>	Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de protection individuel, voir section 8.
<b>Divers</b>	Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du produit et de l'entreprise » ci-dessus.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éloignez les gens et les animaux du déversement ou de la fuite et de la zone sous le vent par rapport à la fuite. Maintenir le produit à distance des lacs, ruisseaux, mares et égouts. Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.
<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguez pour empêcher le ruissellement. Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Nettoyez et neutralisez la zone de déversement, les outils et les équipements en lavant avec de l'eau de javel et du savon. Absorbent l'eau de rinçage et ajoutez-la aux déchets déjà recueillis. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination. Éliminez les déchets tel qu'il est indiqué dans la section 13.

**7. MANUTENTION ET STOCKAGE**

<b>Manutention</b>	Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux pendant le stockage ou l'élimination.
<b>Entreposage</b>	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement.
<b>Produits incompatibles</b>	Aucun connu Agents oxydants forts

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Paramètres de contrôle**

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	Mexique
2-Methylnaphthalene (91-57-6)	TWA: 0.5 ppm	-	-	-
1-Methylnaphthalene (90-12-0)	TWA: 0.5 ppm	-	-	-
n-Butanol (71-36-3)	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 300 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 1400 ppm Ceiling: 50 ppm Ceiling: 150 mg/m <sup>3</sup>	Mexico: Ceiling 50 ppm Mexico: Ceiling 150 mg/m <sup>3</sup>
Naphthalene (91-20-3)	TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 250 ppm TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 75 mg/m <sup>3</sup>	Mexico: TWA 10 ppm Mexico: TWA 50 mg/m <sup>3</sup> Mexico: STEL 15 ppm Mexico: STEL 75 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Colombie-Britannique	Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	Alberta
2-Methylnaphthalene (91-57-6)	TWA: 0.5 ppm Skin	-	TWA: 0.5 ppm  Skin	-
1-Methylnaphthalene (90-12-0)	TWA: 0.5 ppm Skin	-	TWA: 0.5 ppm  Skin	-
n-Butanol (71-36-3)	TWA: 15 ppm Ceiling: 30 ppm	Ceiling: 50 ppm Ceiling: 152 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm TWA: 60 mg/m <sup>3</sup>
Naphthalene (91-20-3)	TWA: 10 ppm STEL: 15 ppm Skin	TWA: 10 ppm TWA: 52 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 79 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm  STEL: 15 ppm Skin	TWA: 10 ppm TWA: 52 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 79 mg/m <sup>3</sup> Skin

**Légende**

Peau - Absorbés cutanés

**Contrôles techniques appropriés**

**Mesures d'ordre technique** Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez l'équipement recommandé.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** En cas de risque d'exposition par la poussière, d'éclaboussure, de brume ou de pulvérisation, utiliser des lunettes de protection chimique ou un écran facial.

**Protection de la peau et du corps** Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants.

<b>Protection des mains</b>	Gants de protection. S'il vous plaît respecter les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
<b>Protection respiratoire</b>	Pour se protéger des expositions par la poussière, les éclaboussures ou par pulvérisation, veuillez utiliser un masque à filtre.
<b>Mesures d'hygiène</b>	De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des yeux et de la peau. Laver le peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les vêtements de la maison.
<b>Informations générales</b>	Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Brun Orange liquide
<b>État physique</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Brun Orange
<b>odeur</b>	aromatique
<b>Seuil olfactif</b>	Aucun renseignement disponible
<b>pH</b>	5.3 (solution à 1 %)
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non applicable
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Point d'éclair</b>	75.6 °C / 168.08 °F vase clos
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>	
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité:</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité</b>	9.0 lb/gal
<b>Densité</b>	1.08
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Coefficient de partage</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température de décomposition</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité, cinématique</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité, dynamique</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse moléculaire</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucun renseignement disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Aucun dans des conditions normales d'utilisation
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles
<b>Matières incompatibles</b>	Aucun connu.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Chlorure d'hydrogène. Fluorure d'hydrogène. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Renseignements sur le produit

<b>DL50 orale</b>	4077 mg/kg (rat)
<b>DL50 épidermique</b>	> 4000 mg/kg (rat)
<b>CL50 par inhalation</b>	> 6.31 mg/l 4 heures (rat)

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Légèrement irritant.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Légèrement irritant (lapin).
<b>Sensibilisation</b>	non sensibilisant

### Informations sur les effets toxicologiques

<b>Symptômes</b>	Les signes de toxicité dans les animaux de laboratoire ont inclus mydriasis, cyanosis, l'ataxie, dyspnea, larmimation, et la diarrhée. .
------------------	--

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

<b>Toxicité chronique</b>	Carfentrazone-éthyle: exposition à long terme causé hématotoxicité et le dépôt de la porphyrine dans le foie dans les études animales.
<b>Mutagenicité</b>	Carfentrazone-éthyle : Pas génotoxique dans les études de laboratoire.
<b>Cancérogénicité</b>	Carfentrazone-éthyle : Aucune preuve de cancérogénicité provenant d'études animales. Des études d'inhalation d'une durée de 2 ans réalisées par le Programme national de toxicologie (NTP) n'ont pas apporté la preuve de l'activité carcinogène du naphthalène sur les souris mâles, mais il y avait des éléments de preuve de l'activité carcinogène chez les souris femelles et une preuve certaine de l'activité carcinogène chez les rats, mâles et femelles.
<b>Effets neurologiques</b>	Carfentrazone-éthyle : Non neurotoxique.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Carfentrazone-éthyle : Pas de toxicité pour la reproduction.
<b>Toxicité pour le développement</b>	Carfentrazone-éthyle : Absence de tératogénicité chez les animaux.
<b>STOT - exposition unique</b>	Non classé.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Non classé.
<b>Effets neurologiques</b>	Carfentrazone-éthyle : Non neurotoxique.
<b>Risque d'aspiration</b>	Potentiel pour une aspiration en cas d'ingestion. Le vomissement survenant après ingestion de ce produit peut entraîner une aspiration d'hydrocarbures aromatiques dans les poumons, ce qui risque de provoquer un œdème mortel du poumon.

Nom chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA
Naphthalene 91-20-3	A3	Group 2B	Reasonably Anticipated	X

#### **Légende:**

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)  
A3 - cancérogène chez l'animal  
CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)  
Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme  
NTP (programme national de toxicologie)  
Raisonnement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène pour l'homme  
OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)  
X - Présent

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Carfentrazone-éthyle (128639-02-1)				
Ingrédient(s) actif(s)	Duration	espèce	VALEUR	UNITÉS
Carfentrazone-éthyle	72 h EC50	Algues	0.012	mg/l
	96 h LC50	Poissons	1.6	mg/l
	48 h LC50	Daphnie	>9.8	mg/l
	96 h CSEO	Algues	1.0	µg/l
	21 d NOEC	Poissons	0.0187	mg/l
	21 d NOEC	Crustacés	0.22	mg/l

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques
Naphthalene 91-20-3	72 h EC50: = 0.4 mg/L (Skeletonema costatum)	96 h LC50: 0.91 - 2.82 mg/L (Oncorhynchus mykiss) static 96 h LC50: 5.74 - 6.44 mg/L (Pimephales promelas) flow-through 96 h LC50: = 1.6 mg/L (Oncorhynchus mykiss) flow-through 96 h LC50: = 1.99 mg/L (Pimephales promelas) static 96 h LC50: = 31.0265 mg/L (Lepomis macrochirus) static	48 h EC50: 1.09 - 3.4 mg/L (Daphnia magna) Static 48 h EC50: = 1.96 mg/L (Daphnia magna) Flow through 48 h LC50: = 2.16 mg/L (Daphnia magna)

**Persistance et dégradabilité** Carfentrazone-éthyle : Non persistant. Facilement hydrolyses. Ne se biodégrade pas facilement.

**Bioaccumulation** Carfentrazone-éthyle : La substance n'a pas de potentiel de bioconcentration.

**Mobilité** Carfentrazone-éthyle : Mobilité dans le sol: Non pertinent.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination** L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils.

**Emballages contaminés** Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux. Rapportez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination. Ne pas réutiliser ou remplir ce conteneur.

Nom chimique	RCRA	RCRA - Critère d'inscription	RCRA - Déchets de série D	RCRA - déchets de série U
Naphthalene 91-20-3	U165	Included in waste streams: F024, F025, F034, F039, K001, K035, K060, K087, K145		
<b>Nom chimique</b>			<b>Statut de déchets dangereux de la Californie</b>	
Naphthalene 91-20-3			Toxic	

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT** Ce matériau est un liquide combustible et, n'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses expédiés en vrac dans les Etats-Unis par 49 CFR § 173.150 (f) (2).

**N° ID/ONU** NA1993  
**Nom officiel d'expédition** Liquide combustible, n.s.a  
**Classe de danger** 3  
**Groupe d'emballage** III  
**Quantité à déclarer (RQ)** Napthalene

**TMD** Classement ci-dessous n'est applicable que lorsqu'ils sont expédiés par bateau et n'est pas applicable lorsque expédiés seulement par voie routière ou ferroviaire.

N° ID/ONU	UN3082
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Carfentrazone-éthyle .
Désignation	UN3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Carfentrazone-ethyl), 9, PG III, Marine Pollutant

**ICAO/IATA**

N° ID/ONU	UN3082
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Désignation	UN3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Carfentrazone-ethyl), 9, PG III, Marine Pollutant

**IMDG/IMO**

N° ID/ONU	UN3082
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A, S-F
Polluant marin	Carfentrazone-éthyle
Désignation	UN3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Carfentrazone-ethyl), 9, PG III, Marine Pollutant

**15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION****Règlements fédéraux aux États-Unis****SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
n-Butanol - 71-36-3	71-36-3	1-5	1.0
Naphthalene - 91-20-3	91-20-3	0.1-1	0.1

**SARA 311/312 Catégories de dangers**

Danger aigu pour la santé	oui
Danger chronique pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque de décompression soudaine	No
Danger de réaction	No

**Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Naphthalene 91-20-3	100 lb	X	X	X

**CERCLA**

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses
n-Butanol 71-36-3	5000 lb 2270 kg	
Naphthalene	100 lb	



91-20-3	45.4 kg	
---------	---------	--

**FIFRA Information**

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certains exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

**CAUTION**

Harmful if swallowed, absorbed through the skin or inhaled. Causes moderate eye irritation.  
Carfentrazone-ethyl is very toxic to algae and moderately toxic to fish.

**États-Unis - Réglementations des États****Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65.:

Nom chimique	Prop. 65 de la Californie
Naphthalene - 91-20-3	Carcinogen

**Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Ce produit ne contient aucune substance réglementée par des règlements d'État sur le droit à l'information

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
2-Methylnaphthalene 91-57-6	X		
1-Methylnaphthalene 90-12-0	X	X	X
n-Butanol 71-36-3	X	X	X
Naphthalene 91-20-3	X	X	X

**Inventaires internationaux**

Nom chimique	Inventaire TSCA (États-Unis d'Amérique)	LIS (Canada)	EINECS/ELINCS (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Carfentrazone-éthyle 128639-02-1					X			
Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5	X	X	X	X	X	X	X	X
2-Methylnaphthalene 91-57-6	X	X	X	X	X		X	X
1-Methylnaphthalene 90-12-0	X	X	X	X	X		X	X
n-Butanol 71-36-3	X	X	X	X	X	X	X	X
Naphthalene 91-20-3	X	X	X	X	X	X	X	X

**Mexique - Classe**

Risque modéré, classe 2

Nom chimique	État cancérogène	Mexique
--------------	------------------	---------

n-Butanol		Mexico: Ceiling 50 ppm Mexico: Ceiling 150 mg/m <sup>3</sup>
Naphthalene		Mexico: TWA 10 ppm Mexico: TWA 50 mg/m <sup>3</sup> Mexico: STEL 15 ppm Mexico: STEL 75 mg/m <sup>3</sup>

**Canada****Déclaration SIMDUT**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC

**Classe de dangers du SIMDUT** B3 - Liquide combustible  
D2A - Matières très toxiques

**16. AUTRES INFORMATIONS**

NFPA	Risques pour la santé 1	Inflammabilité 2	Instabilité 0	Dangers physico-chimiques -
HMIS	Risques pour la santé 1*	Inflammabilité 2	Danger physique 0	Protection individuelle X

\*Indique un risque chronique pour la santé

Date de révision : 2016-05-26  
Cause de la révision: sections de la FS mises à jour

**Avis de non-responsabilité**

La société FMC pense que les informations et les recommandations présentées ici (comprenant les données et les énoncés) sont justes à la date d'écriture du présent document. AUCUNE GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT POUR QUELQUE BUT QUE CE SOIT, GARANTIE DE LA QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRIMÉE OU IMPLIQUÉE, N'EST ÉNONCÉE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. Les informations données ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en association avec tout autre matériel ou tout autre procédé. En outre, étant donné que les conditions et le sméthides d'utilisation sont hors du contrôle de la société FMC, elle décline toute responsabilité concernant les résultats obtenus par ou suite à l'utilisation de ce produit ou la dépendance sur de telles informations.

Préparé par

FMC Corporation  
Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2016 FMC Corporation. Tous droits réservés.

**Fin de la fiche signalétique**